

COMMUNIQUE DE PRESSE

Zurich, le 31 octobre 2006

OUI A LA LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Le 26 novembre 2006, les citoyennes et citoyens seront appelés à se prononcer sur la loi concernant les allocations familiales. Les améliorations contenues dans la loi sur les allocations familiales comblent les principales lacunes du système actuel et sont très importantes pour toutes les familles. C'est la raison pour laquelle, la conférence d'Ebenrain recommande instamment de déposer un OUI à la loi sur les allocations familiales.

Les allocations familiales constituent un soutien indispensable et irremplaçable pour les familles. Le montant des allocations familiales est toutefois très différent selon les cantons. Environ 300'000 enfants en Suisse (un enfant sur six) ne reçoivent pas une allocation complète. Dans plusieurs cantons, les personnes travaillant à temps partiel reçoivent une allocation réduite. En outre, les allocations familiales n'ont pas suivi l'évolution du coût de la vie et se situent, dans plusieurs cantons, à un niveau particulièrement bas. Aujourd'hui, on dénombre en Suisse, plus de 50 lois concernant les allocations familiales. Ces inégalités ne se justifient d'aucune manière et renforcent encore les différences entre les familles aisées et celles qui sont déjà défavorisées.

Les enfants réclament beaucoup d'argent et de temps. Selon les dernières estimations, les coûts pour un enfant s'élevaient à environ 1000 francs par mois. Pour beaucoup de parents, ces dépenses sont devenues une très grosse charge. Plus d'un tiers des familles ne peuvent maintenir la tête hors de l'eau que très difficilement. Près de 250'000 enfants en Suisse vivent à la limite du seuil de pauvreté.

La loi sur les allocations familiales à propos de laquelle les citoyennes et citoyens se prononceront le 26 novembre prochain, combat ces inégalités. Premièrement, elle détermine pour l'ensemble de la Suisse qui a droit à une allocation familiale. Deuxièmement, elle prescrit à tous les cantons l'obligation d'octroyer à l'avenir un minimum de 200 francs par mois et par enfant et de 250 francs pour les jeunes en formation. Troisièmement, la loi prévoit que tous les salariés et non salariés reçoivent une allocation entière pour chaque enfant, indépendamment de leur degré d'activité.

Avec cette nouvelle loi, les allocations familiales seront améliorées pour plus d'un million d'enfants sur l'ensemble du territoire national. C'est la raison pour laquelle l'alliance des travailleuses et des travailleurs, la conférence d'Ebenrain, a décidé de dire OUI à la loi sur les allocations familiales.

Adresses de contact

Beat W. Zemp, président de la Conférence Ebenrain
T +41 61 903 95 85
E beat.w.zemp@lch.ch

Urs Schildknecht, secrétaire de la Conférence Ebenrain
T +41 44 315 54 54
E u.schildknecht@lch.ch

Les associations de la Conférence Ebenrain

Association faïtière des enseignantes et des enseignants suisses (LCH)
Association suisse des cadres (ASC)
Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)
Association du personnel cantonal et communal suisse
Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC)
Employés affiliés
Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police FSPF
Impressum – Les journalistes suisses
Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse)
Syndicat des Enseignants Romands (SER)
Travail.Suisse
Union syndicale suisse (USS)